

## **ACCIDENT**

### **survenu à l'avion immatriculé F-GOVN**

|                             |                                                            |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>Evénement :</b>          | arrêt moteur, atterrissage en campagne.                    |
| <b>Causes identifiées :</b> | défaut d'alimentation du moteur, pollution du carburateur. |

|                                     |                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conséquences et dommages :</b>   | aéronef détruit.                                                                                                                                                                          |
| <b>Aéronef :</b>                    | avion Robin DR 400-120,<br>moteur Lycoming O-235-L2A.                                                                                                                                     |
| <b>Date et heure :</b>              | dimanche 8 septembre 2002 à 14 h 50.                                                                                                                                                      |
| <b>Exploitant :</b>                 | club.                                                                                                                                                                                     |
| <b>Lieu :</b>                       | Mortagne-sur-Sèvre (85).                                                                                                                                                                  |
| <b>Nature du vol :</b>              | local.                                                                                                                                                                                    |
| <b>Personnes à bord :</b>           | pilote + 1.                                                                                                                                                                               |
| <b>Titres et expérience :</b>       | pilote, 19 ans, PPL de 2000, 84 heures de vol<br>dont 65 sur type et 5 dans les trois mois<br>précédents.                                                                                 |
| <b>Conditions météorologiques :</b> | estimées sur le site de l'accident : vent 180° /<br>05 kt, visibilité supérieure à 8 km, localement 3 à<br>5 km sous ondées, BKN à 2500 pieds,<br>cumulonimbus isolés, température 19 °C. |

### **Circonstances**

Le pilote décolle de l'aérodrome de Nantes pour un vol local avec un posé-décollé à Mauléon. Après vingt minutes de vol, le moteur s'arrête. Le pilote indique qu'il réussit à redémarrer le moteur, mais ce dernier s'arrête de nouveau. Le pilote actionne la commande de réchauffage du carburateur et tente un redémarrage, sans succès. Il décide d'atterrir d'urgence en campagne en informant par radio le contrôleur de l'aérodrome de Nantes. A une altitude de 2000 pieds environ, il choisit un champ et effectue un encadrement. Le pilote explique que pendant cette manœuvre, le moteur redémarre un bref instant après chaque sollicitation de puissance. En courte finale, l'avion, trop bas, heurte les glissières de sécurité d'une route nationale, arrachant le train d'atterrissage droit. Il percute ensuite une clôture et termine sa course dans un champ.

L'examen du moteur a montré que le gicleur de la pompe de reprise était cassé avant le choc (*voir photographie page suivante*).

Des essais réalisés sur le moteur ont montré que celui-ci démarrait et fonctionnait correctement en régime stabilisé malgré l'absence du gicleur.

(*suite page suivante*)

Il a été également observé que la mise à l'air libre de la cuve du carburateur était obstruée par des corps étrangers (des restes d'un insecte et une graine - voir photographie page suivante ) Une consigne de navigabilité impose l'installation d'une grille, ayant une maille d'un millimètre environ, sur l'entrée d'air réchauffée. Celle-ci a bien été appliquée.

L'obstruction de la mise à l'air libre a pour effet de perturber le niveau d'essence de la cuve de carburateur et de modifier le débit du carburant dans le moteur.



graine et reste d'insecte retrouvés dans le carburateur

